

**FONDATION DES CENTRES
DE VIE ENFANTINE**



LIVRET D'ACCUEIL



UAPE L'ENTRE'ACT

Rue de Mauverney C
1196 Gland

Chers Parents,

Votre enfant entre à l'Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) « L'Entre'Act » et nous vous souhaitons la bienvenue.

Ce livret d'accueil, réalisé par l'équipe éducative, vous permettra de :

- mieux comprendre le fonctionnement de l'UAPE
- répondre à certaines de vos questions.



Sommaire :

1. Présentation de la structure
2. Règlements
 - Fréquentation
 - Modification d'horaire
 - Résiliation de contrat
 - Trajets scolaires
 - Hygiène et santé
 - Périodes de fermeture
3. Contacts
 - Pour vos questions et informations concernant votre enfant
 - Pour vos questions et informations administratives et sur la facturation
4. Fonctionnement de la structure
 - Horaires
 - Les grands moments de la journée
 - Un accueil personnalisé
5. Informations pratiques

Mémo

1. Présentation de la structure



L'Unité d'Accueil Pour Ecoliers « L'Entre'Act » est une des 6 structures d'accueil de l'Enfance, gérée et administrée par la Fondation des Centres de Vie Infantile « la Ruche », qui fait partie du réseau d'accueil des Toblerones. Elle bénéficie d'une autorisation d'exploiter de 108 places, délivrée par l'Office d'Accueil de Jour des Enfants. Notre UAPE accueille les écoliers de la 1P jusqu'à la fin de la 5P Harmos, de l'établissement primaire de Mauverney. Les 6P fréquentent la structure uniquement le matin avant école, les mercredis et pendant les vacances scolaires. Les autres périodes ils sont pris en charge dans les locaux de l'UAPE « La Paix ».

La structure offre un lieu spécialement conçu pour que les enfants puissent se détendre, décompresser et jouer en toute sécurité. Les espaces sont aménagés par groupes d'âges et adaptés suivant les stades de développement de l'enfant.

L'équipe éducative est composée d'une responsable pédagogique, une adjointe pédagogique, d'éducateur/trices, d'assistant/e socio-éducatif/tive et d'auxiliaires éducatives.

Ces professionnels garantissent un accueil de qualité en s'appuyant sur le Projet Pédagogique.

En qualité d'entreprise formatrice, « L'Entre'Act » forme et accompagne les personnes qui suivent un apprentissage d'assistant/e socio-éducatif/e et accueille régulièrement des stagiaires.

Enfin, et afin de compléter l'équipe éducative, une intendante et du personnel d'entretien œuvrent au bon fonctionnement de notre UAPE.

2. Règlements

- **Fréquentations :**

Une fréquentation minimum de 2 demi-journées est demandée. Attention, les tranches horaires des repas de midi et après-midi court, ne sont pas considérés comme des demi-journées.

- **Modifications d'horaires :**

2 modifications d'horaires maximum sans frais supplémentaires sont possibles durant l'année scolaire, soit :

- ✓ augmentation de la fréquentation => avant le 15 du mois en cours, pour le début du mois suivant (si place disponible)
- ✓ diminution de la fréquentation => avant le 15 du mois en cours, pour la fin du mois suivant.

- **Résiliation du contrat :**

Le contrat peut être résilié, par écrit, 2 mois à l'avance pour la fin d'un mois.

- **Trajets scolaires :**

A la sortie de l'école, tous les enfants sont accueillis, par l'équipe éducative, aux points de rendez-vous définis pour chaque groupe et école. A l'école verte, la prise en charge s'effectue à l'intérieur. A l'école bleue les points de rendez-vous sont à l'extérieur, devant l'école. Pour les 1P à 4P, les trajets entre l'école et l'UAPE se font en cortège, accompagnés par l'équipe éducative. Pour les 5P, les trajets se font sans accompagnement, ceci afin de permettre aux enfants de développer leur autonomie, dans le respect du cadre et des règles données par l'équipe éducative, comme écrit dans leur « Permis de marche ».

- **Hygiène et santé :**

L'accueil des enfants dans la collectivité répond à plusieurs mesures permettant d'assurer la bonne sécurité sanitaire de ceux-ci. A cet effet, nous vous demandons de prendre connaissance du point du Règlement Interne de la Fondation ainsi que du Protocole d'administration des médicaments. Pour rappel, lorsqu'un enfant présente des symptômes d'une maladie infantile ou contagieuse, les parents ont l'obligation de signaler celle-ci immédiatement à l'équipe. En cas de maladie avérée, la structure ne pourra plus accueillir l'enfant jusqu'à sa guérison.

- **Périodes de fermeture :**

La structure ferme 3 semaines entre fin juillet et début août, 1 semaine entre Noël et Nouvel An, ainsi que les jours fériés du Canton de Vaud.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à prendre connaissance des règlements sur notre site internet : www.laruche.ch



3. Contacts

- **Pour vos questions et informations concernant votre enfant :**

La responsable pédagogique de la structure est disponible pour toutes questions d'ordre pédagogique, demande d'entretien et/ou modification d'horaire au :

☎ 022 364 23 70 / @ entreact@laruche.ch

Naturellement, vous pouvez également joindre l'équipe éducative au même numéro et ce durant les heures d'ouverture de l'UAPE. N'hésitez pas à nous laisser un message sur notre répondeur, nous vous rappellerons dans les meilleurs délais.

- **Pour vos questions et informations administratives et sur la facturation :**

La responsable administrative parascolaire répond à toutes vos questions au :

☎ 022 364 10 14 / @ secretariat@laruche.ch

4. Fonctionnement de la structure



- **Horaires :**

« L'Entre'Act » est ouverte du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30. Elle accueille les enfants selon les horaires suivants :

ENFANTS DE 1P & ENFANTS DE 2P LE MARDI UNIQUEMENT				
	MATIN	MIDI REPAS	APRES-MIDI COURT	APRES-MIDI SANS ECOLE
PERIODES SCOLAIRES				
Arrivée des enfants	De 7h00 à 8h00			De 13h00 à 13h30
Départ des enfants		De 13h00 à 13h30	De 14h30 à 15h00	De 17h15 à 18h30
MERCREDIS				
Arrivée des enfants	De 7h00 à 9h00	De 11h30 à 12h00		De 13h00 à 14h00
Départ des enfants	De 11h30 à 12h00	De 13h00 à 14h00*		De 17h30 à 18h30
PERIODES DE VACANCES				
Arrivée des enfants	De 7h00 à 9h00	De 11h30 à 12h00		De 13h00 à 14h00
Départ des enfants	De 11h30 à 12h00	De 13h00 à 14h00*		De 17h30 à 18h30

*Attention : reposée de 13h30 à 14h00 env.

ENFANTS DE 2P à 6P			
	MATIN	MIDI REPAS	APRES-MIDI SANS ECOLE
PERIODES SCOLAIRES			
Arrivée des enfants	De 7h00 à 8h00		
Départ des enfants			De 17h15 à 18h30
MERCREDIS			
Arrivée des enfants	De 7h00 à 8h00		De 13h00 à 14h00
Départ des enfants		De 13h00 à 14h00	De 17h30 à 18h30
PERIODES DE VACANCES			
Arrivée des enfants	De 7h00 à 9h00	De 11h30 à 12h00	De 13h00 à 14h00
Départ des enfants	De 11h30 à 12h00	De 13h00 à 14h00	De 17h30 à 18h30

- **Un accueil personnalisé :**



Vestiaires :

A l'entrée de la structure, chaque enfant a son casier porte manteau à son nom pour sa veste et ses chaussures.

Casier :

Dans le hall à l'étage ou dans la salle de vie, chaque enfant a son propre casier pour mettre ses affaires personnelles dont il est le seul responsable.

Brossage des dents :

Dans la salle des bains, chaque enfant à sa place pour sa brosse à dent. Pour les enfants de 4 à 5P le brossage des dents se fait de façon autonome.

Sac de reposée :

Chaque enfant de 1P, inscrit pour la période de la reposée, a un sac à son nom avec un coussin, un drap et une couverture à mettre sur son matelas.

La référente :

Chaque enfant de 1P a un/e référent/e qui fait le lien entre la structure, l'enfant et ses parents. Elle l'accompagnera pendant son premier jour d'accueil et durant la période de découverte de son nouvel environnement. Elle/Il est un repère pour l'enfant et ses parents et peut être sollicité pour d'éventuels entretiens. Attention, le référent n'est pas le contact exclusif pour vous et votre enfant. En effet, ce dernier est pris en charge par une équipe fixe de 4 éducateurs qui accompagnent quotidiennement votre enfant et font aussi le lien avec vous.

Relation parents - équipe éducative :

Pour le bien-être des enfants et la construction d'une relation de confiance, un partenariat parent-équipe éducative est nécessaire. A ce titre, nous nous tenons à votre disposition pour toutes demandes ou d'entretien.

5. Informations pratiques



Pour le bien-être de l'enfant :

Une paire de pantoufles fermée, une brosse à dent, 2 tubes de dentifrice pour l'année, des habits de rechange (dans un sac aux vestiaires), des vêtements marqués et adaptés à la saison, une casquette en été, un doudou si besoin pour la reposée, un sac à dos et une gourde pour les mercredis et les vacances scolaires sont nécessaires dans notre l'UAPE.

Pour une bonne organisation :

Tenez-nous informés de tout changement concernant l'accueil de votre enfant (course d'école, camp, rendez-vous médicaux, etc.).

Absence :

Pour des raisons de sécurité et organisationnelles, il est obligatoire de prévenir la structure de toutes absences de votre enfant dans les meilleurs délais, soit par téléphone (pour le jour même), soit par mail. En cas d'absence non annoncée, les éducateurs appliqueront une procédure d'avertissement.

Dépannage :

Des demandes ponctuelles de dépannage sont possibles, sous réserve de disponibilités, celles-ci peuvent être faites soit auprès de l'équipe éducative, soit par mail.

Départ des enfants :

Afin que l'équipe éducative puisse vous transmettre le déroulement de la journée de votre enfant et être à votre écoute, les départs se font entre 17h15 (17h30 les mercredis et les vacances scolaires) et 18h20.

En cas de retard, pensez à appeler la structure pour avertir l'équipe éducative qui va prévenir et rassurer l'enfant. L'équipe éducative doit obligatoirement être informée si l'enfant doit quitter l'UAPE avec une tierce personne. L'équipe éducative n'assure aucun transport en dehors des trajets scolaires.

Médicaments :

Il est important de suivre le Protocole d'administration des médicaments.
Si l'équipe éducative doit administrer des médicaments à votre enfant, nous vous demanderons d'apporter le médicament dans son emballage d'origine et de remplir et signer la « Fiche médicaments » prévue à cet effet.

Anniversaires :

Les parents, qui souhaitent que l'anniversaire de leur enfant soit célébré à l'UAPE, peuvent amener un gâteau (avec la liste des ingrédients) en informant l'équipe éducative à l'avance.

Inscriptions vacances :

Le programme des activités des mercredis et des vacances scolaires sont disponibles dans la structure et sur le site internet de la Fondation CVE « la Ruche », quelques jours à l'avance.

Une fiche d'inscription spécifique pour les vacances vous sera envoyée par mail, 1 mois et demi à l'avance, afin d'inscrire votre enfant pour cette période.

Vos besoins de garde pouvant être différents de votre contrat habituel, il est indispensable de respecter le délai d'inscription pour pouvoir obtenir une place à chacun et organiser au mieux cette période.

Petit facteur :

Un classeur rouge, « Le petit facteur », au nom de chaque enfant se trouve dans son casier. Sa mission est la distribution du courrier interne et la transmission de certaines informations : communications internes, invitations, etc. M. Courier informe les parents de l'arrivée du courrier.

Digicode :

L'entrée principale de l'UAPE est sécurisée par un digicode.

Le code est le suivant : 2370#.

Il sera nécessaire pour ouvrir la porte de 7h à 9h et de 11h30 à 18h30.

Mémo



Responsable pédagogique : Daniela Duma

Téléphone UAPE : 022 364 23 70

E-mail UAPE : entreact@laruche.ch

Site internet : www.laruche.ch

Site du réseau : www.reseautoblerones.ch